

## BESOIN D'AIDE POUR FINANCER VOS TRAVAUX DANS VOTRE MAISON ?

**LE GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT du Pays Berry St Amandois peut VOUS AIDER ET VOUS ACCOMPAGNER.**

1

Les élus du Pays Berry St Amandois, c'est-à-dire les représentants des 86 communes du sud du Département du Cher, ont décidé d'initier une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

### Qu'est-ce que c'est ?

Une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (**OPAH**) est un contrat passé entre une collectivité, l'État et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) en vue de rassembler des financements qui peuvent ensuite être attribués aux propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux dans leur logement.

Dans le cadre de cette opération, un service Habitat a été constitué. Il regroupe tous les principaux partenaires départementaux de l'habitat avec l'ambition de pouvoir répondre à toutes vos questions et besoins : d'une demande simple comme par exemple le changement de son système de chauffage à des demandes plus complexes comme un projet de rénovation globale de logements insalubres en passant par la rénovation thermique, l'aménagement de salle de bain pour personne à mobilité réduite etc...

Vous êtes propriétaire de votre résidence principale, votre logement est difficile à chauffer, dégradé ou n'est pas adapté aux difficultés liées à votre âge ou votre handicap ...

**Nous pouvons vous accompagner dans votre projet et l'obtention d'aides financières.**

Contactez-nous, nos services ou nos partenaires (ALEC 18, ADIL du Cher, Maisons France Services) pourront vous aider.

## Nos conseils pour vous protéger des arnaques

### **Les 3 types de démarchage**

**Par téléphone :** le démarchage téléphonique est interdit par la loi. Les administrations ne démarchent pas pour les travaux. En aucun cas une entreprise ne peut se revendiquer de l'Anah, de France Rénov' ou d'un organisme public pour vous démarcher.

**JAMAIS** l'Etat ne vous contactera pour vérifier si vous êtes éligible aux aides, JAMAIS votre commune, ni EDF, ni votre Région, ni l'ADEME ne missionnera un technicien pour venir vérifier la performance énergétique de votre logement.

**Sur internet :** ne laissez pas vos coordonnées personnelles et identifiants fiscaux sur les sites internet de rénovation. Avec ces informations un tiers malveillant pourrait demander des aides d'État à votre place.

**À domicile :** ne signez rien lors de la première visite. Prenez le temps de faire des devis comparatifs.



# Les **5 règles d'or** pour éviter les mauvaises surprises

- ✓ Soyez vigilants, les services publics ne démarchent jamais
- ✓ Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur internet
- ✓ Prenez le temps de comparer plusieurs devis
- ✓ Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires ou fiscales
- ✓ Faites attention aux offres trop alléchantes

**Contact :**

**Pays Berry St-Amandois 02 48 96 16 82**